

Comité exécutif

Projet de procès-verbal

Mercredi 26 janvier 2022 (14 h 00 - 17 h 00 CET)

Zoom (en ligne)

Interprétation en EN, ES, FR

Mot de bienvenue du président, Guus Pastoor

Veillez cliquer [ici](#) pour consulter la présentation du président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (06/07/2021) :
Adoptés

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement de la décision prise lors de la dernière réunion - information**
- Programme de travail de l'année 6 (2021-2022) :
 - Intégration des modifications proposées par le Secrétariat
 - Projet de programme de travail à soumettre à l'approbation par procédure écrite.
 - Intégration des modifications
 - Approbation urgente par écrit : 19 au 23 juillet 2021 (approuvé)
- Examen externe des performances :
 - Préparation par le Secrétariat d'un projet de termes de référence, qui sera diffusé pour approbation par procédure écrite.
 - Procédure écrite : 30 juillet au 6 août 2021 (approuvé)
- Coordination du Conseil inter-consultatif :
 - Lors de la réunion du 15 juillet 2021, évocation par les représentants de l'importance d'informations supplémentaires sur le comité spécialisé de la pêche, notamment la couverture du marché
 - Question soulevée par les représentants du CCM
- Participation of des observateurs :
 - Intégration des modifications proposées par le Secrétariat
 - Projet de lignes directrices à soumettre à l'approbation par procédure écrite.
 - En attente
- Site web :
 - Préparation de la révision du site web par le Secrétariat
 - Suggestions des membres formulées par e-mail
 - Mise à jour du site web effectuée et prête à être mise en ligne



Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

- **Présentation des résultats par Audun Lem, Directeur adjoint, Département de la Pêche et de l'Aquaculture, FAO**

Audun Lem (FAO) a rappelé que l'objectif de développement durable 14 se concentre sur l'océan, mais que l'aquaculture et la pêche continentale sont tout aussi importantes. La FAO est l'agence gardienne de quatre des dix indicateurs de l'ODD 14, ce qui signifie que la FAO est responsable de la méthodologie et aide les pays dans leurs rapports, lorsqu'ils le demandent. M. Lem attire l'attention sur l'ODD 14.4 relatif à l'état des stocks. La FAO couvre l'état des stocks de poissons commerciaux marins sur une base régionale dans le rapport SOFIA. Désormais, les pays doivent également rendre compte individuellement de leurs propres stocks. Cet exercice nécessite une quantité importante de données. Plusieurs pays dépendent de la consolidation des capacités et des données d'autres entités. Les stocks de poissons continuent de se détériorer légèrement, mais la tendance négative s'est ralentie. Certaines nouvelles sont positives, notamment des exemples de pays qui mettent en œuvre des mesures de gestion de la pêche et obtiennent des améliorations. Environ deux tiers des stocks de poissons marins sont au niveau du RMD ou mieux, ce qui représente environ 72 % de tous les débarquements commerciaux. Le défi reste entier pour le tiers des stocks de poissons.

Concernant l'ODD 14.6 sur les instruments internationaux et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, M. Lem a souligné que certaines améliorations avaient été constatées. De plus en plus de pays prennent des mesures au niveau national et appliquent les directives et accords internationaux, tels que l'accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port. Malheureusement, aucun progrès n'a encore été réalisé au sein de l'OMC concernant les subventions néfastes à la pêche. Concernant l'ODD 14.7 sur la contribution de la pêche au PIB des petits pays insulaires en développement, la situation est assez stable. On constate une légère amélioration générale. La proportion de la pêche dans le PIB de nombreux pays et régions du monde augmente. En ce qui concerne l'ODD 14.b sur l'accès des petits pêcheurs aux ressources et aux marchés marins, on constate également une amélioration générale. Même si seulement la moitié des pays ont adopté des mesures visant à mettre en œuvre les directives volontaires de la FAO sur la pêche à petite échelle, l'ODD 14.b est sur le point d'être atteint. Quant aux six indicateurs ne relevant pas de la FAO, M. Lem a expliqué que le manque de données posait problème. La méthodologie est solide, mais les ensembles de données sont insuffisants. La seule nette amélioration concerne l'ODD 14.5 sur l'environnement marin et la création de ZMP. La création de ZMP ne résout pas tous les problèmes. Il est nécessaire de prendre en compte les besoins et les intérêts des pêcheurs et des communautés locales au sein des ZMP.

M. Lem a expliqué que le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires a été convoqué pour évaluer les progrès réalisés et encourager la communauté internationale à mettre en place de nouvelles initiatives pour atteindre les objectifs. En juillet, à Rome, un pré-sommet a réuni des décideurs politiques et la société civile, le secteur de la vie privée, des experts, entre autres. Le sommet s'est tenu à New York en septembre. Il a été organisé par les Nations unies avec la participation des agences des Nations unies, notamment la FAO. Le résultat obtenu est positif. Il a



attiré l'attention sur le fait que les systèmes alimentaires sont fondamentaux pour garantir la réalisation des objectifs, mais aussi pour fournir une alimentation saine et nutritive à une population mondiale croissante. Le sommet était particulièrement significatif dans le contexte de la COVID-19 et des défis qui en découlent. La pandémie a entraîné une augmentation de la faim et de l'extrême pauvreté dans le monde. La situation alimentaire est également marquée par d'autres conflits en cours. Le sommet a reconnu que les systèmes alimentaires jouent un rôle essentiel dans les moyens de subsistance, la santé et le bien-être des populations. Ils revêtent une importance fondamentale pour la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes. Le système alimentaire actuel présente des faiblesses structurelles et certaines tendances non durables qui, associées aux inégalités existantes en matière d'accès à une alimentation saine, appellent des actions accélérées et concertées.

Dans les déclarations et les résultats du sommet, il est clairement fait référence à la pêche. La gestion durable des pêches est fondamentale pour la conservation et l'utilisation durable des océans et des mers, et la réalisation de l'ODD 14. Une transition vers un nouveau type de système alimentaire mondial qui doit être plus inclusif et adopter une approche fondée sur les droits de l'homme. La référence au travail décent prend une importance significative, comme le souligne l'ODD 8. Il est clairement ressorti que le dialogue et les partenariats entre le secteur public et le secteur privé sont fondamentaux. Les milieux universitaires, la société civile et les consommateurs ont un rôle évident à jouer dans l'élaboration de l'agenda. Lors du sommet, un nouveau mécanisme a été créé pour soutenir l'agenda 2030 des Nations unies en surveillant la situation et en procédant à un examen tous les deux ans. En réponse aux résultats du Sommet, la FAO a lancé une nouvelle initiative de transformation bleue qui porte sur la transformation des systèmes alimentaires dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. La transformation alimentaire est nécessaire pour répondre à l'importance du secteur et pour faire face aux défis actuels.

M. Lem a souligné que le rôle du secteur privé est primordial et a encouragé les entreprises privées à contacter le Pacte mondial des Nations unies pour mettre en œuvre les objectifs de l'Agenda 2030. Les entreprises peuvent améliorer leurs modes de fonctionnement pour atteindre ces objectifs.

- **Échange de vues**

Le Président a remercié M. Lem pour cette présentation claire, qui permet aux membres de mieux comprendre le lien entre les différentes initiatives internationales et européennes. Le président a rappelé que, lors de la réunion du groupe de travail 3 qui a eu lieu le même jour, les membres ont tenu une discussion approfondie sur l'initiative de la Commission concernant un cadre pour un système alimentaire durable, un sujet sur lequel le CCM a adopté plusieurs recommandations.

Bruno Guillaumie (EMPA) a souligné que le rôle des consommateurs est fondamental dans le changement de paradigme. Or, au sein de l'ONU, de la FAO et d'autres organisations internationales et régionales, les actions visant à écouter les consommateurs et à les aider à se mobiliser sont insuffisantes. Les consommateurs devraient être impliqués dans la définition des concepts et des indicateurs de la transformation des systèmes alimentaires.



Audun Lem (FAO) a répondu que, dans le cas de la FAO, les homologues directs sont les pays membres. La FAO travaille avec plusieurs parties prenantes. En ce qui concerne la certification, la FAO travaille avec différents organismes de certification. En ce qui concerne la responsabilité sociale et les droits de l'homme, la FAO coopère avec plusieurs ONG qui représentent les consommateurs. Compte tenu de sa portée géographique, la FAO a tendance à travailler avec des associations de niveau international et régional. M. Lem a expliqué que, dans le cadre de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, la FAO a établi une collaboration avec de grandes associations de parties prenantes qui regroupent les intérêts des pêcheurs et des aquaculteurs artisanaux.

Le Président a précisé que les organisations de parties prenantes, y compris le CCM, ont un rôle à jouer dans la traduction des idées politiques en actions pratiques pour les entreprises. Les entreprises sont conscientes de leur rôle moteur dans la consommation. Si les informations sont présentées correctement et honnêtement, il est possible de stimuler la consommation.

Audun Lem (FAO) a attiré l'attention sur plusieurs événements majeurs qui auront lieu en 2022, parallèlement à l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales. En septembre, le Comité des pêches de la FAO et les sous-comités de l'aquaculture et du commerce du poisson se réuniront. Le sous-comité du commerce du poisson se penchera sur la proposition de directives en matière de responsabilité sociale dans la chaîne de valeur. Le sous-comité de l'aquaculture abordera les orientations proposées en matière d'aquaculture durable. À terme, ces initiatives seront traduites dans la législation européenne et nationale afin d'être mises en œuvre par les entreprises privées. Le sommet des Nations unies sur les océans et le sommet « Our Ocean » se tiendront également pour souligner l'importance de la santé des océans, de la gestion des pêches, de la pêche durable et de la consommation durable et responsable. Dans quelques semaines, la France organisera également l'événement « One Ocean » à Brest.

Le Président a fait part de sa volonté de maintenir le contact au sujet des initiatives mentionnées.

Mise en œuvre de la politique commune de la pêche

- **Échange de vues sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique commune de la pêche et les perspectives après 2020 avec le député européen Gabriel Mato, Parlement européen.**

Le Président a rappelé que le député européen Gabriel Mato a été nommé comme rapporteur du rapport d'initiative du Parlement européen sur « l'état des lieux de la mise en œuvre de la PCP et les perspectives après 2020 ». Un questionnaire envoyé par M. Mato a été distribué. Des réunions extraordinaires du groupe de travail auront lieu pour traiter ce sujet. Le CCM se concentrera particulièrement sur les questions de marché et les questions socio-économiques.

Gabriel Mato (Parlement européen) a expliqué que son objectif, en tant que rapporteur, consistait à recueillir le plus grand nombre possible de réponses des parties prenantes. Le questionnaire a pour but de permettre de réfléchir à la question de savoir si les outils du règlement de la PCP restent utiles ou nécessitent une réforme. Comme l'a indiqué la Commission, la PCP ne fera pas l'objet d'une réforme. Le questionnaire n'est pas exhaustif et d'autres commentaires sont les bienvenus. En ce qui



concerne les objectifs de la PCP, selon M. Mato, certains des objectifs sont trop stricts et impossibles à atteindre. Ils devraient donc être remplacés par des objectifs programmatiques et atteignables. En 2013, les impacts de la mise en œuvre étaient impossibles à prévoir. Les objectifs ne sont pas atteints dans les délais fixés. Certains d'entre eux, comme le RMD, sont impossibles à atteindre, tandis que d'autres sont très difficiles à mettre en pratique, comme la mise en œuvre de l'obligation de débarquement d'ici 2019. Par conséquent, la fixation d'objectifs irréalisables conduit les professionnels de la pêche à ne pas faire confiance aux politiciens.

M. Mato a fait valoir que les objectifs actuels sont trop centrés sur les considérations environnementales. La durabilité doit refléter les trois piliers : environnemental, économique et social. Les pêcheurs souhaitent que les océans disposent de stocks de poissons abondants. Parallèlement, il est tout aussi souhaitable que de nombreux navires de pêche et pêcheurs exercent leur activité dans l'océan. Il est nécessaire d'assurer la sécurité alimentaire. Compte tenu du fait que la pêche et l'environnement relèvent du même commissaire, M. Mato a répété à plusieurs reprises à la Commission que la pêche devait recevoir le même traitement que l'environnement. D'un point de vue social, le secteur de la pêche et les secteurs connexes sont fondamentaux pour la société, comme cela a été démontré lors de la pandémie de COVID-19. Il est nécessaire de parvenir à un meilleur équilibre entre les objectifs environnementaux et les objectifs socio-économiques et de sécurité alimentaire.

En ce qui concerne la bonne gouvernance, M. Mato a indiqué qu'il était important de réfléchir à la manière dont l'UE encourage la durabilité dans le domaine de la pêche. Dans l'UE, ces dernières années, la pêche a perdu de son importance au sein de la Commission. Pour les deux derniers commissaires, l'équilibre entre la pêche et l'environnement n'a pas été facile à trouver. En ce qui concerne les conseils consultatifs, la consultation précoce et la participation effective des parties prenantes sont fondamentales afin d'aboutir à une législation viable et applicable. L'avis du conseil consultatif revêt une grande importance pour la Commission et les États membres, mais aussi pour le Parlement européen. Parmi les réponses au questionnaire, il a été suggéré d'organiser, une fois par an, une réunion avec les conseils consultatifs au sein de la commission de la pêche du Parlement européen. En outre, il est nécessaire de tenir compte des conseils consultatifs dans le processus décisionnel.

M. Mato a insisté sur le fait que la pêche doit être intégrée dans un contexte politique plus large, tel que le développement des parcs éoliens marins, le plan de protection de la biodiversité, l'augmentation du nombre de zones marines protégées et la campagne publique des ONG pour mettre fin au chalutage de fond. La politique environnementale et l'aménagement de l'espace marin limitent de plus en plus la pêche. Dans le contexte de la planification de l'espace marin, des pressions sont exercées par d'autres grands secteurs, qui sont plus polluants que la pêche. D'un point de vue économique, la pêche est peut-être un petit secteur, mais elle revêt une importance considérable en matière de sécurité alimentaire et de développement des communautés côtières. La pêche et l'aquaculture doivent bénéficier d'une position équitable par rapport aux autres secteurs et dans le contexte de l'aménagement de l'espace marin. M. Mato souligné la nécessité de créer des conditions de concurrence équitables par rapport aux flottes étrangères qui opèrent dans les mêmes eaux que la flotte européenne, mais qui respectent des normes beaucoup plus faibles et commercialisent leurs



produits sur le marché européen. Cette situation a un impact très négatif sur les opérateurs de l'UE. La flotte européenne est la plus contrôlable, la plus durable et la plus respectueuse de l'environnement au monde. Si des conditions de concurrence équitables ne sont pas possibles, les produits provenant de flottes moins durables devraient être limités. La réciprocité des mesures appliquées aux produits de l'UE et aux produits importés devrait être assurée.

En termes de calendrier, M. Mato a encouragé les membres à fournir leurs réponses au questionnaire avant la fin du mois de mars 2022. En mars, une audition publique aura lieu au sein de la commission de la pêche du Parlement européen. Selon lui, les conseils consultatifs devraient être impliqués dans cette audition publique. Le début du processus de rédaction est prévu pour avril 2022.

Le Président a attiré l'attention sur la pertinence des questions relatives aux éléments socio-économiques, à la sécurité alimentaire et aux aspects du marché. Il a souligné que les groupes de travail allaient tenir des réunions extraordinaires concernant les règlements de la PCP et de l'OCM.

Juan Manuel Trujillo Castillo (ETF) a félicité M. Mato pour l'élaboration du questionnaire et sa participation aux réunions des conseils consultatifs. Les députés européens devraient travailler de concert avec les conseils consultatifs ainsi qu'avec le dialogue social de la pêche. M. Trujillo a fait part de son accord avec le point de vue de M. Mato concernant les objectifs de la PCP, qui, en étant irréalisables, sont à l'origine de frustrations dans le secteur. En décembre, lorsque le Conseil AGRIFISH approuve les TAC et les quotas ainsi que d'autres mesures restrictives, il prend le contre-pied des travaux entrepris par les conseils consultatifs tout au long de l'année. Les preuves scientifiques font défaut. L'élaboration des politiques doit être holistique et ne pas se concentrer uniquement sur la perspective environnementale. La durabilité sociale est fondamentale.

Bruno Guillaumie (EMPA) a relevé que, même s'il était conscient de la préoccupation de M. Mato pour les questions d'aquaculture, l'aquaculture n'était pas entièrement traitée dans l'intervention. Actuellement, le règlement de la PCP ne couvre l'aquaculture de manière exhaustive que dans un seul article. Par conséquent, M. Guillaumie a émis des doutes quant à la valeur ajoutée de regrouper l'aquaculture et la pêche dans un même règlement. Les deux secteurs partagent certains points communs, tels que la sécurité alimentaire, le marché, les consommateurs et les exportations, mais les méthodes de production sont complètement différentes. De nombreux articles du règlement de la PCP couvrent les aspects techniques des activités de pêche, qui ne sont pas pertinents pour les producteurs aquacoles.

Agnes Lisik (Oceana) a rappelé que le règlement de la PCP n'est entré en vigueur qu'il y a huit ans. Les cinq premières années ont été consacrées à l'élaboration d'outils juridiques pour la mise en œuvre de la politique, tels que les cinq plans de gestion pluriannuels, le règlement sur les mesures techniques, les plans de rejet et les outils pour la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. La mise en œuvre de l'ensemble du cadre du règlement de la PCP a commencé il y a à peine trois ans. Trop peu de temps s'est écoulé pour pouvoir observer les résultats et mettre pleinement en œuvre la politique. Son organisation et d'autres ONG estiment que la mise en œuvre complète du règlement de la PCP nécessite plus de temps. Le règlement de la PCP est un bon cadre de gestion comportant des objectifs clairs et des échéances précises.



Mme Lisik a encouragé M. Mato à faire preuve d'ambition dans la mise en œuvre de la PCP. L'UE doit être un moteur en termes de politique. Mme Lisik a également invité M. Mato à passer au crible les États membres au lieu de critiquer lourdement la Commission. Les États membres assument une responsabilité importante dans la mise en œuvre de la PCP. Les États membres ne sont pas assez performants, comme en témoigne le nombre croissant de procédures d'infraction. Mme Lisik a attiré l'attention sur les préoccupations de la pêche artisanale, y compris dans les îles Canaries, au sujet de la répartition des quotas en Espagne et dans d'autres États membres. La mise en œuvre de l'article 17 a effectivement des conséquences socio-économiques.

Mme Lisik a rappelé que, l'année précédente, son organisation, aux côtés de six autres ONG, avait rédigé un document d'orientation détaillé sur le règlement de la PCP, qui a été envoyé aux députés européens, aux États membres et à la Commission. Le document identifie les principaux défis, les faiblesses, les solutions et les évaluations constructives. Des outils juridiques sont disponibles, mais la politique nécessite une meilleure mise en œuvre, plutôt qu'une réforme. Mme Lisik a déclaré être d'accord avec les commentaires de M. Mato sur les aspects externes du règlement de la PCP. Les aspects internes et externes doivent être alignés. Mme Lisik a exprimé son intérêt pour un échange bilatéral concernant les normes applicables aux importations. Le règlement INN est un exemple positif de l'UE concernant la dimension externe.

Daniel Voces (Europêche) a remercié M. Mato et son bureau pour le questionnaire et pour le point de vue nuancé sur la PCP. Peu de voix s'élèvent pour défendre une gestion équilibrée des ressources. Il est certes important de pouvoir disposer de poissons, mais aussi de pêcheurs pour capturer les poissons. M. Voces a exprimé son accord avec les considérations de M. Mato sur les objectifs du règlement de la PCP. En 2013, l'ambition politique était au rendez-vous, mais il était clair, d'un point de vue scientifique, que les objectifs n'étaient pas réalisables. Il n'est pas possible d'atteindre les niveaux du RMD pour tous les stocks de poissons. L'obligation de débarquement ne fonctionne pas dans la pratique et est très difficile à contrôler. La situation ne sera pas réglée par des mesures de contrôle supplémentaires. Elle a conduit à un manque de confiance et à une image négative des pêcheurs dans les médias. Dans le cadre du dialogue social, plusieurs initiatives ont été engagées, notamment la promotion de la directive du Conseil (UE) 2017/159 et de la convention 188 de l'OIT. Dans le règlement de la PCP, un équilibre devrait être trouvé entre la protection des stocks de poissons et la protection des pêcheurs.

En termes de sécurité alimentaire, comme l'a démontré la présentation sur l'approvisionnement du marché par les représentants de l'AIPCE-CEP lors de la réunion du groupe de travail 2 de la veille, l'offre des pêcheurs de l'UE est en baisse constante. La flotte diminue et des emplois sont supprimés. Les politiques de l'UE sont axées sur la compensation, plutôt que sur la promotion. En termes de structure politique, M. Voces a voulu savoir s'il était approprié que la pêche soit traitée au même titre que l'environnement, au lieu de recevoir le même traitement que la politique agricole. Dans le TFUE, la pêche et l'agriculture sont traitées dans le même chapitre. En ce qui concerne la gouvernance internationale, le Brexit entraîne certaines conséquences, comme en témoigne l'approche de la Norvège vis-à-vis de ses ressources halieutiques. Le marché devrait être utilisé comme une mesure de négociation.



En termes de conditions de concurrence équitables, M. Voces a souligné que tout le monde devrait agir selon les mêmes règles. En ce qui concerne la gestion de la pêche, le développement des parcs éoliens, les engagements pris pour établir des zones marines protégées et des mesures environnementales plus strictes suscitent des inquiétudes. Actuellement, les pêcheries au chalut sont vilipendées. Cette attitude n'a aucune raison d'être, car ces pêcheries ont été gérées de manière adéquate par l'UE et les stocks de poissons sont au niveau du RMD. Il s'agit d'un engin de pêche courant dans l'UE et dans le reste du monde, qui bénéficie de nombreuses certifications. M. Voces a remercié M. Mato pour sa participation à la réunion et a exprimé sa volonté de procéder à des échanges bilatéraux.

Sean O'Donoghue (KFO) a félicité M. Mato pour son initiative informelle avec les conseils consultatifs. M. O'Donoghue a souligné l'importance de cibler les discussions sur les sujets liés au marché. M. O'Donoghue a également encouragé M. Mato à organiser des discussions avec d'autres conseils consultatifs.

Gabriel Mato (Parlement européen) a répondu à l'intervention de M. Trujillo en se disant prêt à participer au dialogue social sur la pêche sur invitation. M. Mato a exprimé son accord avec les commentaires de M. Trujillo sur les TAC et les quotas et a rappelé qu'il avait voté contre les mesures restrictives dans la mer Méditerranée. Les études scientifiques n'ont pas été prises en compte. Selon lui, pour la reconstitution de la mer Méditerranée, d'autres solutions existent que les réductions et les limitations des efforts de pêche, comme la sélectivité.

En réponse à l'intervention de M. Guillaumie, M. Mato a insisté sur le fait qu'il était convaincu que l'aquaculture devait être encouragée. En tant que rapporteur, il a encouragé le changement du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche en Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture. L'offre est insuffisante et l'UE est un marché déficitaire en produits de la mer. Il serait insensé d'encourager davantage d'importations de produits de la mer en provenance de pays tiers dont les normes sont moins strictes. Concernant l'inclusion de l'aquaculture et de la pêche dans le même règlement, M. Mato a déclaré ne pas avoir de position ferme sur la question. Il s'agit d'activités complémentaires qui poursuivent des objectifs communs.

En réponse à l'intervention de Mme Lisik, M. Mato a souligné que son bureau était en contact permanent avec son organisation. M. Mato reconnaît l'importance de l'ambition, mais celle-ci doit également être axée sur les aspects sociaux et économiques. M. Mato a convenu que les États membres rencontrent des problèmes de mise en œuvre. Il incombe à la Commission de contrôler les États membres.

En réponse à l'intervention de M. Voces, M. Mato a souligné le rôle fondamental des piliers sociaux et économiques de la durabilité ainsi que de la sécurité alimentaire. En réponse à l'intervention de M. O'Donoghue, M. Mato a exprimé sa volonté de participer aux réunions des autres conseils consultatifs. Il a reconnu l'importance de la sécurité alimentaire, du marché et des sujets socio-économiques. Des produits de la pêche et de l'aquaculture de haute qualité devraient être disponibles pour les consommateurs sur le marché.



- **Voie à suivre**

Le Président a rappelé que des réunions extraordinaires du groupe de travail auront lieu, qui aborderont les questions soulevées dans le questionnaire de M. Mato. Les recommandations seraient axées sur les aspects liés au marché, et seraient complétées par des recommandations sur les aspects techniques de la gestion de la pêche émanant d'autres conseils consultatifs. Le Président a souligné l'importance de répondre à la demande des consommateurs pour les produits de la pêche et de l'aquaculture et d'atteindre le potentiel de marché disponible.

Fonctionnement de la politique commune de la pêche et de l'organisation commune du marché

- **Échange de vues à propos des consultations ciblées de la Commission européenne concernant les rapports 2022 sur le fonctionnement de la politique commune de la pêche et de l'organisation commune de marché**
- **Voie à suivre**

Le Président a rappelé que la Commission européenne a lancé deux consultations ciblées sur la PCP et sur l'OCM et que le député Mato a fait circuler un questionnaire sur la PCP. En ce qui concerne la PCP, la consultation et le questionnaire sont similaires. Les groupes de travail organiseront des réunions extraordinaires, afin de se pencher sur ces consultations et d'adopter des avis qui pourront être soumis à la Commission européenne et au député Mato.

Le Secrétaire général a expliqué que la consultation ciblée de la Commission sur la PCP contribuera au rapport sur le fonctionnement de la PCP qui doit être publié d'ici fin 2022. Des discussions au niveau régional sont prévues en avril 2022. Un événement devrait être organisé au cours de l'été. Le rapport sur la PCP tiendra également compte des études justificatives et des autres rapports, par exemple sur les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable et sur la régionalisation. Le Secrétaire général a en outre expliqué que la consultation ciblée de la Commission sur l'OCM porte sur les aspects généraux, les OP, l'information des consommateurs, les règles de concurrence et l'intelligence du marché. Le rapport sur le fonctionnement de l'OCM doit également être publié avant la fin de 2022.

Afin de recueillir des commentaires sur les projets d'avis, le Secrétariat a partagé un questionnaire sur le règlement de l'OCM, reprenant les mêmes questions que la consultation ciblée de la Commission. Le Secrétariat a fait circuler un questionnaire sur le règlement de la PCP, qui tient compte des points relatifs au marché soulevés dans la consultation ciblée de la Commission et dans le questionnaire du député Mato. En février, des réunions extraordinaires consacrées aux règlements de l'OCM et de la PCP auront lieu, présidées par le président du groupe de travail 1 et le président du groupe de travail 3. Le Secrétariat rassemblera les réponses aux questionnaires et préparera des propositions de rédaction qui seront examinées lors des réunions extraordinaires. Le but est d'obtenir une adoption proche de l'échéance du 28 février 2022 fixée par la Commission.

Sean O'Donoghue (EAPO) a indiqué que la réunion extraordinaire sur l'OCM aurait lieu le 4 février 2022.



Le Comité exécutif a convenu de la voie à suivre.

Bilan des performances

- **Présentation du rapport intermédiaire par Benoît Guerin, BG Sea Consulting**

Veillez cliquer [ici](#) pour consulter la présentation.

Le Président a rappelé que le Comité exécutif a adopté des termes de référence pour l'examen des performances, conformément aux indications de la Commission. Le consultant externe, Benoît Guerin, a entamé le travail et a mené des entretiens avec plusieurs membres.

Benoît Guerin (BG Sea Consulting) a expliqué que les sources d'information suivantes ont été utilisées : entretiens qualitatifs semi-directifs avec des membres actifs, observation et présence aux réunions du CCM, questionnaire en ligne aux membres, et analyse d'une sélection d'avis. Des entretiens semi-directifs avec la Commission, des députés européens, des États membres, des comités consultatifs et des experts sont également prévus.

M. Guerin a donné un aperçu des résultats préliminaires sur le fonctionnement. En ce qui concerne la participation aux réunions, les membres ont signalé que le fait de recevoir des informations actualisées de la Commission les incite davantage à participer que la rédaction d'avis. En ce qui concerne la représentation des intérêts, le secteur de la pêche est largement représenté, suivi par le secteur de la transformation. Le rapport couvre également le niveau géographique de représentation des membres. En ce qui concerne le déroulement des réunions, les procédures de travail sont efficaces et l'environnement de travail est professionnel, mais un sentiment d'appropriation spécifique fait défaut. En ce qui concerne le processus de rédaction, les membres s'accordent à dire que le processus est transparent. Des efforts considérables sont déployés pour trouver le bon ton et la bonne formulation à partir de la contribution des membres, même si cette démarche est considérée comme une atténuation des opinions des membres. Le rôle instrumental du Secrétaire général a été souligné à plusieurs reprises lors des entretiens. En ce qui concerne la qualité des avis, les membres sont généralement satisfaits, même si des améliorations sont possibles. Les membres considèrent que le CCM exerce une influence sur le processus décisionnel de l'UE, bien qu'il ne soit pas possible de le mesurer.

M. Guerin a partagé ses premières réflexions. Les membres du CCM reconnaissent positivement la performance du CCM. Les procédures de travail sont particulièrement efficaces. Les sujets abordés, nombreux et de haut niveau, peuvent détourner la discussion des responsabilités premières du CCM. Les services de la Commission européenne devraient préciser la contribution requise de la part du CCM. Les conseils gagneraient à être précisés et les prochaines étapes devraient être suivies. La communication et les relations de travail avec le Parlement européen, les États membres et les experts doivent être renforcées. En ce qui concerne la fin de l'examen, M. Guerin a expliqué que quelques questions restaient en suspens, telles que la clarification des attentes spécifiques de la Commission concernant le travail du CCM et le meilleur moment pour donner des conseils, obtenir une vision plus claire de la coordination entre les multiples initiatives de l'UE qui pourraient affecter



le CCM, et clarifier les intérêts des autres CC en matière de marché et vérifier leur intérêt pour une liste partagée de bonnes pratiques concernant les interactions CC-CE.

Coordination du Conseil inter-consultatif

- **Compte rendu de Pedro Reis Santos, Secrétaire général, sur les réunions suivantes :**
 - **Assemblée générale et Groupes de travail du CCRUP (28-30 septembre 2021)**
 - **Groupe de travail 5 (19-20 octobre 2021) et Comité exécutif (30 novembre 2021) du LDAC**
 - **Groupe de travail 3 du Conseil consultatif pour l'aquaculture (octobre 2021)**
 - **Inter-Secrétariats (4 novembre 2021)**
 - **DG MARE - Secrétariats des CC (26 novembre 2021)**
 - **Conseils inter-conseils de la DG MARE (19 janvier 2022)**
- **Préparation de la position pour la réunion LDAC-CCM-NSAC-CC EOS-PELAC sur le Brexit (10 février 2022)**

Le Secrétaire général a signalé qu'en septembre 2021, il a assisté aux réunions de l'Assemblée générale et des groupes de travail du CCRUP en tant qu'observateur invité. Ces réunions ont rassemblé plusieurs intervenants de haut niveau, tels que le directeur général de la DG MARE, le directeur exécutif de l'AACP, le secrétaire d'État à la pêche du Portugal, entre autres. Le CCRUP a exprimé son intérêt pour un travail conjoint avec le CCM sur l'entrée des produits INN sur le marché.

En octobre 2021, le Secrétaire général a assisté à une réunion du groupe de travail 3 du conseil consultatif pour l'aquaculture, comme le veut la pratique établie. Lors de cette réunion, plusieurs sujets d'intérêt pour le CCM ont été abordés, tels que la COVID-19, le rapport du CSTEP sur le secteur de l'aquaculture, les impacts socio-économiques de l'aquaculture, les orientations stratégiques, le PEFRCR pour les produits de la pêche marine et l'initiative-cadre pour un système alimentaire durable.

En novembre 2021, le Secrétaire général a assisté aux réunions du Groupe de travail 5 et du Comité exécutif du LDAC, en tant qu'observateur, comme le veut la pratique établie. Lors de ces réunions, plusieurs sujets intéressant le CCM ont été abordés, tels que la mise en œuvre du règlement INN, la révision du système de contrôle, la mise à jour des processus du système de cartes, le Maroc, la Chine, les pavillons de complaisance, l'économie bleue, la politique commerciale, les règles de concurrence équitable, le système SPG, la dimension sociale de la PCP et les questions de travail liées aux importations et au commerce (nouvelle législation sur la diligence raisonnable dans la chaîne de valeur).

Le 4 novembre 2021, une réunion a eu lieu entre les secrétariats des conseils consultatifs. Cette réunion avait une vocation administrative et visait à améliorer la coordination. Les secrétariats ont



discuté de la structuration du travail et des réunions conjointes des conseils consultatifs sur les questions horizontales, de la rationalisation des procédures accélérées sur les questions urgentes dans les comités exécutifs, et de l'interaction entre la Commission et les conseils consultatifs, y compris une discussion sur les messages conjoints lors de la prochaine réunion inter-CC.

Le 26 novembre 2021, une réunion a eu lieu entre la DG MARE et les Secrétariats des conseils consultatifs. La réunion avait pour but de discuter d'une meilleure planification des réunions, du financement par forfait, de l'étude sur la régionalisation et des modifications de l'acte délégué sur les règles de fonctionnement des conseils consultatifs. En ce qui concerne les forfaits, le Secrétaire général a rappelé que, selon la procédure actuelle, les conseils consultatifs reçoivent un financement de la Commission européenne et, à la fin de l'année opérationnelle, doivent fournir un rapport technique et financier détaillant la mise en œuvre du programme de travail et du budget. La Commission vérifie les dépenses afin de déterminer le montant éligible au financement. Les montants non dépensés sont restitués à la Commission. À l'avenir, un forfait sera mis en place. Dans le cadre de cette nouvelle procédure, la Commission accordera un financement sur la base des dépenses prévues, mais aucune vérification des dépenses réelles ne sera effectuée. Les conseils consultatifs pourront conserver les fonds non dépensés. Sur la base du rapport final, la Commission analysera si le programme de travail a été respecté. Cela signifie qu'au moins 50 % des réunions prévues doivent avoir lieu et que les résultats attendus doivent être atteints. La Commission a exprimé sa volonté d'être flexible dans l'analyse des résultats. Le financement sera différent pour chaque conseil consultatif. Le CCM devrait continuer à recevoir 300 000 euros par an.

Le 19 janvier 2022, la DG MARE a organisé une réunion inter-conseils consultatifs en présence des présidents et des secrétariats des conseils consultatifs. D'autres membres ont été autorisés à observer la réunion. La Commission a présenté des exposés sur la politique, notamment sur le fonctionnement de la PCP, les nouveaux plans de travail pour la collecte de données, le plan d'urgence pour assurer l'approvisionnement et la sécurité alimentaires, l'état d'avancement du processus de programmation du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, le cadre pour un système alimentaire durable et la taxonomie.

Le Secrétaire général a informé qu'une réunion entre le LDAC, le CCM, le NSAC, le CC EOS et le PELAC était prévue le 10 février 2022 pour discuter du Brexit, en particulier de la manière dont il affectera le fonctionnement des conseils consultatifs. Les conseils consultatifs régionaux discuteront de leurs compétences en matière d'avis sur les stocks de poissons. Pour le CCM, le point le plus pertinent est l'impact sur le commerce.

Le Président a souligné que, lors de la réunion inter-conseils consultatifs, la question des réponses aux consultations publiques a été soulevée. Plusieurs conseils consultatifs trouvent difficile de répondre aux questionnaires, en raison de l'ampleur des questions et de la brièveté des délais. Le Président s'interroge quant au poids accordé aux avis des conseils consultatifs dans les consultations publiques. Les citoyens individuels peuvent répondre aux consultations publiques. Par conséquent, chaque conseil consultatif devient un répondant parmi d'autres. Selon la Commission, les conseils consultatifs n'ont pas besoin de suivre exactement le format des questionnaires et peuvent élaborer leurs propres conseils. Le président a indiqué que, dans le cas des consultations ciblées sur la PCP et



sur le règlement de l'OCM, le CCM devrait utiliser les questionnaires comme points de départ, mais ajouter tout autre élément pertinent.

Sean O'Donoghue (EAPO) a déclaré que le poids des réponses aux consultations publiques était une question clé dans plusieurs conseils consultatifs. M. O'Donoghue a proposé que le Secrétariat se coordonne avec les autres Secrétariats, afin d'élaborer une lettre commune à cet égard. Le rôle des conseils consultatifs devrait être reconnu, y compris par des consultations spécifiques.

Le Président a convenu que le rôle et le travail des conseils consultatifs devraient être reconnus. Le Président a exprimé son soutien à la proposition de M. O'Donoghue.

Le Comité exécutif a approuvé l'élaboration d'une lettre commune à la Commission européenne au sujet du poids accordé aux avis dans les consultations publiques.

Agence européenne de contrôle des pêches (AECF)

- **Compte rendu du Conseil consultatif (8 octobre 2021) par Daniel Voces, représentant du CCM**

Daniel Voces (Europêche) a indiqué qu'une réunion du Comité consultatif a eu lieu le 8 octobre 2021. Le Secrétariat a distribué le compte rendu de la réunion aux membres. Lors de la réunion, les représentants ont eu l'occasion de rencontrer le nouveau directeur exécutif et de présenter le rôle de leurs conseils consultatifs respectifs. Lors de la réunion, M. Voces a donné un aperçu des avis récents sur des questions liées au contrôle, telles que les activités INN du secteur du chalut industriel du Ghana, la stratégie en matière de biodiversité, le Brexit et les pavillons de complaisance. Les représentants de l'AECF ont exprimé leur appréciation du rôle du CCM et se sont montrés particulièrement intéressés par les avis sur les pavillons de complaisance.

Site web

- **Rapport concernant la mise à jour du site web officiel par Pedro Reis Santos, Secrétaire général**

Le Secrétaire général a rappelé que, lors de la réunion du 6 juillet 2021, il a été convenu de procéder à une mise à jour du site officiel afin de moderniser les visuels, d'améliorer l'expérience des utilisateurs et de développer un espace privé pour les membres. Le site est prêt à être mis en ligne. Le Secrétaire général a présenté quelques exemples des nouveaux visuels, soulignant que l'objectif consistait à être représentatif des différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement et des différents produits.

L'espace membre nécessitera un mot de passe pour y accéder et ressemblera à un forum, de sorte que le Secrétariat pourra publier des documents, notamment des projets. Les membres pourront y laisser des commentaires. La page d'accueil fournit une explication introductive sur le travail et le rôle du CCM. La page des membres contient des informations plus détaillées sur les différentes associations. En ce qui concerne la section des conseils, les conseils et les réponses figureront sur la même page avec un tableau récapitulatif.



Bruno Guillaumie (EMPA) a demandé, à propos de la page des membres, si les membres étaient attribués en fonction de leur siège social, et s'il existait une différenciation entre les niveaux de représentation géographique des membres (par exemple, local, national, UE, international).

Le Secrétaire général a expliqué que les membres sont regroupés en fonction des États membres qui ont approuvé leur demande d'adhésion, conformément au règlement de la PCP. Actuellement, aucune différenciation n'est faite en fonction du niveau de représentation géographique. Le Secrétariat a reçu une suggestion similaire de Christine Absil (Good Fish). Le Secrétaire général suggère l'ajout d'une ligne dans les tableaux d'adhésion pour informer sur le niveau de représentation.

Questions diverses

- **Élections du Comité exécutif (2023-2026)**

Bruno Guillaumie (EMPA) a demandé des informations sur le calendrier des prochaines élections des membres du Comité exécutif, soulignant la nécessité pour les membres de se coordonner à l'avance.

Le Secrétaire général a expliqué que les élections ont lieu tous les trois ans. La prochaine élection aura lieu au début de l'année 2023. Le Secrétaire général a proposé de fournir plus de détails de manière bilatérale.

Résumé des points d'action

- Sommet 2021 des Nations Unies sur les systèmes alimentaires :
 - Maintenir la coopération et le partage d'informations avec la FAO
- Fonctionnement de la politique commune de la pêche et de l'organisation commune du marché :
 - Réunions extraordinaires des groupes de travail en février 2022, afin de préparer les avis.
- Bilan des performances :
 - Présentation et échange de vues sur le rapport final lors de la prochaine réunion.
- Coordination du Conseil inter-consultatif :
 - Le secrétariat se coordonnera avec les secrétariats des autres conseils consultatifs pour préparer une lettre commune à la Commission sur le poids des avis accordés lors des consultations publiques.



Attendance List

Representative	Organisation	Role
Agnes Lisik	Oceana	Member
Agnieszka Korbel	WWF	Member
Alexandra Philippe	Market Advisory Council	Secretariat
Alexandre Rodríguez	Long Distance Advisory Council (LDAC)	Observer
Anna Boulova	FRUCOM	Member
Audun Lem	Food and Agriculture Organization (FAO)	Expert
Benoît Guerin	BG Sea Consulting	Observer
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Member
Bruno Guillaumie	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Member
Carla Valeiras Álvarez	EuroCommerce	Member
Catherine Pons	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Member
Christine Absil	Good Fish	Member
Daniel Voces	Europêche	Member
Daniel Weber	European Fishmeal	Member
Els Bedert	EuroCommerce	Member
Frangiscos Nikolian	European Commission	Expert
Gabriel Mato	European Parliament	Expert
Georg Werner	Environmental Justice Foundation (EJF)	Member
Guus Pastoor	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Chair
Ignacio Fresco Vanzini	Oceana	Member
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Member
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Member
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council (MSC)	Member
Jérôme Dorgelo	Marine Stewardship Council (MSC)	Member



Representative	Organisation	Role
Joash Matthew	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Member
Juan Manuel Trujillo Castillo	European Transport Workers' Federation (ETF)	Member
Julio Morón Ayala	Organización Productores Asociados Grandes Atuneros Congeladores (OPAGAC)	Member
Karolina Majewska	European Commission	Expert
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Member
Konstantinos Kalamantis	European Parliament	Observer
Laura Rull	Spain	Observer
Miguel Lizaso	European Commission	Expert
Pim Visser	VisNed	Member
Quentin Marchais	ClientEarth	Member
Roberto Carlos Alonso	ANFACO-CECOPESCA	Member
Sean O'Donoghue	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Member
Stylios Filopoulos	Aquaculture Advisory Council (AAC)	Observer
Yobana Bermúdez	Asociación Española de Mayoristas, Importadores, Transformadores y Exportadores de Productos de la Pesca y Acuicultura (CONXEMAR)	Member
Zarah Bellefroid	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Member

